

## Le métier préparé

### Descriptif de l'emploi :

L'agent magasinier effectue les opérations d'approvisionnement et de stockage de produits en magasin et réalise la mise à disposition de produits en réponse à des commandes.

- ▶ Il réceptionne les produits livrés et les met en stock dans le respect des procédures et des règles de sécurité et de qualité requises.
- ▶ Il s'assure, lors d'une commande, de la disponibilité des produits et procède à leur expédition.
- ▶ Il suit le stock de produits et veille à leurs conditions de conservation dans le magasin.
- ▶ Il enregistre les données correspondantes dans le système d'information de l'entreprise et s'assure de leur cohérence avec le stock physique.
- ▶ Il traite des réclamations qui relèvent de son champ d'activité.
- ▶ Il veille au respect des règles de sécurité des produits en stock, en tenant compte éventuellement de réglementations spécifiques à certains types de produits.

Sous l'autorité d'un responsable hiérarchique qui définit des objectifs de service, l'agent magasinier organise son activité en fonction de la charge de travail et des impératifs d'horaires (d'expédition, de livraison...).

En relation permanente avec des interlocuteurs internes et externes à l'entreprise, tels que fournisseurs et prestataires de services, il doit faire preuve de compétences relationnelles.

## LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés

## Présentation du titre

### Composition :

Titre composé de trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- ▶ Traiter des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires.
- ▶ Effectuer les opérations de réception des commandes « fournisseur ».
- ▶ Mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé.

Il peut être complété par un Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) :

- ▶ Apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client.

### Niveau indicatif d'entrée :

Niveau fin de 3<sup>e</sup> ou équivalent (Aptitude au port de charge et au maniement de chariot de manutention - pas d'antécédents allergiques (poussière...)).

### Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
  - soit continu (visant l'ensemble des compétences du titre),
  - soit progressif, par capitalisation des CCP qui composent le titre, sur une période de 5 ans maximum.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :

Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le titre du ministère ou des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui le composent.

### Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests – entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
  - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère chargé de l'emploi,
  - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

## La formation

**Découverte de la formation** (1 semaine - 35 heures maximum).

### Module 1 : traiter des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires :

- Adapter et renseigner les données et les documents relatifs au traitement et à l'expédition des commandes clients.
- Prélever de façon organisée les articles dans le magasin de stockage.
- Emballer la commande en fonction des caractéristiques des produits et de la destination.

### Module 2 : effectuer les opérations de réception des commandes « fournisseur » :

- Détecter les anomalies sur les produits en réception et y remédier.
- Renseigner et valider les informations relatives à la réception de produits.
- Traiter les produits en « retour client ».
- Suivre les commandes « fournisseurs ».

**Session de validation** : (1 semaine - 35 heures maximum)

### Module 3 : mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé :

- Affecter des emplacements de stockage en fonction des caractéristiques techniques des produits et des espaces de stockage.
- Ranger les articles dans les emplacements identifiés.
- Préparer des inventaires et effectuer des comptages.
- Détecter les anomalies concernant les produits en stock et les espaces de stockage, et y remédier.

### Module complémentaire de spécialisation : apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client :

- Accueillir le client.
- Identifier son besoin et le conseiller sur les produits.
- Établir les documents relatifs à la prise en charge ou à la vente.

**5 SEMAINES DONT 2 EN ENTREPRISE – 175 HEURES MAXIMUM**

**Durée** modulable de 6 mois environ (805 heures maximum)  
+ module complémentaire de spécialisation

## La délivrance du titre

### Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

#### ► Après un parcours complet de formation

##### ► Par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

Le jury se prononce sur l'octroi d'un certificat complémentaire de spécialisation après un entretien avec le candidat, au vu des résultats de la mise en situation professionnelle prévue dans le référentiel de certification.

**Le jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP.**

**À l'issue de l'entretien final, il statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP et, le cas échéant, du CCS). Les compétences requises pour les CCP manquants peuvent être obtenues, dans un délai de 5 ans, par expérience complémentaire ou par formation, avec, le cas échéant, une individualisation du parcours.**

**Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.**

## Qui contacter ?

### ► Au niveau national

**L'AFPA** (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :  
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX  
www.afpa.fr

### ► Au niveau régional

**La DRTEFP** Coordonnées disponibles sur : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**Centre de formation AFPA** (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Auxerre, Dijon-Chevigny)
- **Bretagne** (Lorient)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Le Havre)
- **Île-de-France** (Évry-Ris)
- **Limousin** (Guéret)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantain)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

**Centres agréés par le Ministère** (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : ECF LLERENA Kaltenhouse (03 88 53 81 82 - [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)), IFTIM Bischheim (03 88 18 65 10)
- **Aquitaine** : ASFO BSB Pau (05 59 02 68 92 - [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)), ASFO Landes Mont-de-Marsan (05 58 75 72 80 - [www.asfo-adour.org](http://www.asfo-adour.org)), CFPVI Villeneuve-sur-Lot (05 53 40 10 39), FAUVEL Formation Floirac (05 56 40 73 10 - [www.fauvel-formation.fr](http://www.fauvel-formation.fr)), FAUVEL Formation Boulazac (05 53 45 65 00), FAUVEL Formation St-Pierre-du-Mont (05 58 05 70 70), IFTIM Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Basse-Normandie** : CESR Caen (02 31 35 16 16), CESR Lisieux (02 31 48 15 50), CESR Querqueville (02 33 08 15 15)
- **Bourgogne** : FORGET Formation ([www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)) Chalon (02 43 11 11 71), Dijon (03 80 54 97 75), INFA Nevers (03 86 93 05 05)
- **Bretagne** : CCI Cefortech Brest (02 98 44 52 58 - [www.formation.cci-brest.fr](http://www.formation.cci-brest.fr)), DIAFOR Plérin (02 96 58 69 59 - [www.afpi-bretagne.com](http://www.afpi-bretagne.com)), IFTIM Cesson-Sévigne (02 99 32 10 22), IFTIM Quimper (02 98 90 19 33)
- **Centre** : CER FORGET Joué-lès-Tours (02 47 53 52 53 - [www.cer-forget.fr](http://www.cer-forget.fr)), CER FORGET Mainvilliers (02 37 21 14 85), ECF Blois (02 54 56 31 31 - [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)), AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), PROMOTRANS Ingre (02 38 43 71 02)
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Torvilliers (03 25 71 38 50)
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00), FORGET Formation Foucherans (02 43 11 11 39 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com))
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Gennevilliers (01 41 47 97 00), AFT IFTIM Noisiel (01 64 11 59 60), ANRH Centre Robert Buron Paris (01 43 14 89 14), IFRAC Formation Pantin (01 48 44 40 97 - [www.ifrac.com](http://www.ifrac.com))
- **Limousin** : AFT IFTIM Le Palais-sur-Vienne (05 55 37 31 23), APSAH Aix-sur-Vienne (05 55 70 23 84 - [www.apsah.asso.fr](http://www.apsah.asso.fr))
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Magrange (03 83 15 83 83), AFT IFTIM Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFPI ACM Formation Lesquin (03 20 76 27 52 - [www.acmformation.fr](http://www.acmformation.fr)), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **PACA** : ACPM Vitrolles (04 42 89 77 93), ADIF Formation Gardanne (04 42 51 33 47), CRP La Rouguière, Marseille (04 91 18 56 00), Sud Prévention Sécurité ESF Avignon (04 90 89 24 00 - [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr))
- **Pays-de-la-Loire** : FORGET Formation Beaulieu-sur-Layon (02 43 11 11 49 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)) et Cholet (02 43 11 12 49 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), FORGET Formation Bonchamp-les-Laval (02 43 11 11 53 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)) et Mayenne (02 43 11 11 00 - [www.forget-formation.com](http://www.forget-formation.com)), IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13), IFTIM Trelaze (02 41 37 16 91), IFTIM Le Mans (02 43 75 02 85), Turpeau Formation Fougeré (02 51 09 95 95 - [turpeauformation.free.fr](http://turpeauformation.free.fr))
- **Picardie** : Espace Formation Consulting Amiens (03 22 91 48 19 - [www.espaceformationconsulting.com](http://www.espaceformationconsulting.com)), IFTIM Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Rhône-Alpes** : CFPL Lyon (04 72 71 09 63), CREPSE Saint-Étienne (04 77 57 54 05 - [www.crepse.fr](http://www.crepse.fr)), IFRA St-Priest (04 78 21 06 56)

## Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergras peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.